

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVI^e Année.

N^o 5:

Mai 1901.

SOMMAIRE

Matériel de campagne à tir rapide. — Table pour le tir de subdivision. — Le rôle des troupes du génie en campagne. — Un nouveau thème tactique. Une solution. — Chronique. — Informations. — Bibliographie.

MATÉRIEL DE CAMPAGNE A TIR RAPIDE

Systeme Schneider-Canet.

Pl. XIII à XVIII.

Dans la polémique qui s'est engagée en Suisse au sujet du futur matériel d'artillerie, il a été souvent question récemment des canons Schneider-Canet. Une pièce de la maison Schneider avait été présentée à la Commission suisse du nouvel armement de l'artillerie, lors de ses premiers essais de tir en mai 1898 ; cependant, par suite de circonstances dans le détail desquelles il n'est pas possible d'entrer ici, la pièce a été retirée du concours par la maison Schneider.

On invita plus tard la maison à présenter une nouvelle pièce Schneider aux essais qui eurent lieu en février 1900, en même temps qu'avec la pièce Ehrhardt. Toutefois, malgré les résultats en somme très favorables de la pièce Schneider-Canet, la Commission ne consentit pas à revenir de sa décision de principe à l'égard du recul sur l'affût. Elle écarta définitivement les matériels de ce genre de ses essais ultérieurs ; elle estimait que pour le terrain accidenté de la Suisse et avec les difficultés qu'offre l'instruction d'une artillerie de milice, on devait rechercher une grande mobilité, un service simple et un entretien facile du matériel, plutôt qu'une puissance et une rapi-